

Jeudi 03 Février 2022

## LE MOT AGENCE DU VOYAGE DU JEUDI

Envoyons Jean-Michel Blanquer en vacances prolongées

LE MOT DU JEUDI VOUS EST OFFERT PAR :

**BLANQUER VOYAGE®**

Profitez d'une semaine de vacances offerte à partir de 75 millions d'€ d'économie. Quittez la grisaille des ministères pour vous ressourcer au soleil des Caraïbes. Blanquer Voyage® le partenaire de vos vacances



**Mépris et Incompétence !**

**Retour d'Ibiza : le double effet KissCool**

M A D O N N A



H O L I D A Y

À Sud, on est trop attaché-es à la défense des droits des travailleur-ses pour critiquer le fait que Blanquer prenne des vacances, mais on est un poil tatillon sur la destination et le timing. Peut-être allait-il chercher le rayon de soleil pour hâler son teint sur les photos de son prochain mariage avec Anna Cabana, journaliste au JDD. Non, rassurez-vous, le MDJ ne devient pas une gazette people mais on comprendra son appétence pour les merdias qui le fait choisir un journal payant pour annoncer les mesures sanitaires de la rentrée plutôt que notre glorieuse publication.

Mesures que toutes et tous (personnel de l'Éduc Nat et parents) attendaient depuis 15 jours puisque la vague Omicron créait l'angoisse des conditions de reprise. Le Conseil scientifique avait rendu un avis dès le 22 décembre alors qu'à Grenelle, en télétravail d'Ibiza, on bronçait.

Le souffle de la brise légère passe. Et, surprise, le 2 janvier au soir, veille de rentrée, ça tombe. Et alors que le journal eu rendu la lecture de l'article accessible à tou·tes et tous, re-surprise, ça ne correspond pas non plus à l'avis du Haut Conseil de la santé publique. Peu importe ! **LES ÉCOLES RESTENT OUVERTES !** Re-re-surprise, très vite, 300 000 élèves et 25 000 enseignant·es sont testé·es positif au Covid. L'honneur est sauf puisque ... les écoles restent ouvertes (lalalala !). Mépris et incompétence. Certes, JMB n'a pas contrevenu au règlement sur les destinations de vacances : il était bien à moins de deux heures de Paris, mais en avion et à condition que l'avion soit prêt à décoller. Peut-être un jet privé ? D'ailleurs, on notera que l'écologie dans les programmes scolaires ne fait pas partie des thèmes de prédilection sur lesquels il communique à souhait. Ça fait un bout de temps qu'il a abandonné le navire en se concentrant sur d'autres thèmes. Il est plus urgent selon lui de sauver l'école en aiguisant les armes de la laïcité républicaine ou en finançant un colloque à la Sorbonne sur le wokisme. Qualifié de vrai-faux colloque, les intervenant·es n'avaient pas qualité d'expert·es et n'étaient là que pour se faire mousser par leur ultracrépidarianisme (fait de donner son avis sur des sujets sur lesquels on n'a pas de compétences crédibles et démontrées).

Donc, après la bamboche à Ibiza, il attendra pour son voyage de noces de ne plus être ministre, chose qui ne devrait pas tarder. Surtout qu'après avoir bâclé ses devoirs de vacances sur le protocole sanitaire, il n'a pas non plus révisé ses notes sur les dates des épreuves de spé. En effet, il "*exam[ime] la possibilité de reporter en fin d'année scolaire les deux épreuves de spécialité du baccalauréat (prévues le 2 mars)*" alors qu'elles sont prévues du 14 au 16 mars sur le calendrier officiel. En plus, la zone C est encore en vacances à cette date. Incompétence et mépris.

Ça siffle dans les oreilles de Banquer de toutes parts jusque dans son camp même s'il a encore quelques aficionado·as à LREM (La Rame En Marche). Il sera parvenu tout seul à force de mépris et d'incompétence à se mettre dans le pétrin. À nous de le pousser encore plus par la mobilisation et la lutte pour ressentir un souffle d'air frais !

## Conditions de travail

### Hémorragie dans l'Éducation nationale



#### Des démissions massives ...

En 2020-2021, on compte plus de 1648 démissions : un chiffre qui a explosé et ne cesse de croître depuis 2008. De plus, l'administration n'a accordé que 296 ruptures conventionnelles pour 4 fois plus de demandes.

Ce sont les professeur·es stagiaires et les titulaires de moins de 5 ans qui démissionnent le plus : premières victimes d'une formation initiale dégradée par les réformes successives. En effet, les désillusions sont grandes entre les attentes d'un métier porteur de sens, la réalité du travail et le peu de reconnaissance obtenue.

En conséquence, un quart des enseignant·es se demandent s'ils et elles n'auraient pas mieux fait de choisir un autre métier. Et encore, ces enquêtes - rarement revendiquées par JM Blanquer - ne prennent pas en compte les effets des réformes récentes comme celle du lycée et les impacts multiples de deux années de protocoles sanitaires sur les conditions d'exercice. Enfin, ces études, insuffisantes en nombre et en portée, ne portent que sur les enseignant·es, masquant les expositions aux risques professionnels des autres catégories de personnels.

#### ...Liées à la dégradation des conditions de travail

Loin d'être privilégiés, les personnels de l'Éducation nationale ont des conditions de travail souvent plus dégradées que dans les autres secteurs d'activité. Ils et elles sont même particulièrement exposé·es aux Risques Psychosociaux (RPS) générés par une organisation du travail dangereuse pour la santé mentale, physique et sociale :

- Près de la moitié des enseignant·es n'ont pas de repos de 48 heures consécutives
- Plus d'un quart des enseignant·es ont travaillé plus de 40h la semaine passée.
- Les enseignant·es emportent 7 fois plus de travail à domicile que dans les autres secteurs

- Les enseignant-es sont plus nombreux.ses que les autres cadres et professions intermédiaires à déclarer être joint-es en dehors de leurs horaires de travail pour des questions relatives à celui-ci, notamment depuis la Covid19.
- 2 enseignant-es sur 5 déclarent/estiment ne pas avoir les moyens matériels adaptés et suffisants pour effectuer correctement leur travail (2 fois plus que dans les autres secteurs).

(source : Enquête DARES-SUMER 2017)

En s'appuyant sur ces enquêtes, la Cour des comptes souligne aussi l'impact du manque de soutien hiérarchique et l'isolement des enseignant-es face à la montée d'agressions verbales ou physiques, dont les effets sur la santé, comme l'épuisement professionnel ou les troubles musculo-squelettiques, peuvent être désastreux. Plus de 66% des enseignant-es déclarent ainsi des contraintes posturales et articulaires et près de 50% une exposition au bruit.

Enfin, la situation pandémique n'a fait que rendre visible une exposition très forte aux agents biologiques. Déjà plus sujets que les autres agents publics à certaines maladies transmissibles (grippe, gastro-entérite) et si les études sur le sujet manquent encore, les enseignant-es et les autres personnels en contact avec les élèves ont particulièrement été exposés au Covid-19 du fait de l'insuffisance des protocoles et moyens de protection collectifs et individuels mis en œuvre. L'incohérence et la multiplicité des protocoles ont par ailleurs généré par eux même des risques psychosociaux dont les effets sur la santé se matérialisent par l'épuisement constaté au sein des équipes.

Face à l'alourdissement continu de la charge de travail et la multiplication des tâches, les agent-es portent de plus en plus la responsabilité de l'organisation du travail sans les moyens pour y parvenir : 60% des enseignant-es déclarent ainsi être allé-es au travail malades contre 43 % pour les autres cadres et professions intermédiaires (note d'information de la DEPP 21.18). Évidemment, il s'agit d'une conséquence directe de la disparition progressive des remplacements et de la culpabilisation ressentie à devoir quitter son poste.

Dans ces conditions, comment s'étonner que moins de 2 enseignant-es sur 5 pensent pouvoir exercer leur métier jusqu'à la retraite ?

### **Agir pour ne plus subir**

C'est l'obligation légale de l'employeur d'assurer notre santé et notre sécurité au travail (articles L4121-1 du Code du travail) ! Il doit aussi évaluer, réduire ces risques et mettre en œuvre une organisation du travail adaptée (articles L4121-2 et suivants du Code du travail).

SUD Éducation revendique :

- Le recrutement massif et la titularisation de l'ensemble des personnels contractuels
- La diminution des effectifs dans les classes: 20 en milieu ordinaire, 16 en REP et REP+ et 12 en milieu spécialisé
- Permettre à un maximum de personnels stagiaires et contractuels d'être titularisé-es puis d'être accompagné-es avec une formation par les pairs tout au long de leur carrière
- La création d'instances de proximité permettant une réelle capacité de décision des équipes sur leurs conditions de travail
- Le recrutement massif de médecins du travail et de personnels de prévention pour permettre une réelle prévention et un suivi de la santé au travail pour tous les personnels

### **L'école de Blanquer ou la fabrique de l'inégalité**

#### **Maths : le calcul bidon du magicien ministériel**



Les professeur-es de maths viennent de recevoir un courrier du directeur général de l'enseignement secondaire, qui introduit son propos plein de louanges pour l'action ministérielle par : "*Depuis cinq ans, les mathématiques sont au cœur des priorités éducatives, de l'école maternelle au lycée.*"

Jusqu'au lycée ? Et pour tous et toutes les élèves ? Croyez-vous ?

Avec la réforme du lycée, l'enseignement des maths a pris cher et les prof-es avec. Avant, tou-ttes les élèves pouvaient continuer les maths jusqu'en Terminale, qu'i-elles soient en filière S, ES ou L. Maintenant, le programme est tellement lourd et difficile que certaine-s élèves, découragé-es par la peur de mauvaises notes au bac, éviteraient cette spécialité. I-elles seraient peut-être intéressé-es par l'option maths complémentaires mais elle démarre en term' et ne peut être choisie que par celles et ceux qui ont pris la spé en 1ère.

D'ailleurs, les diverses associations de mathématiques dont l'AMEP (Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public), dans un communiqué du 25 janvier, ont dénoncé "*l'aggravation des inégalités filles/garçons en mathématiques au lycée, anéantissant brutalement plus de vingt-cinq ans d'efforts*". En effet, depuis 1994, la part des filles en filière S progressait et après les deux années de réforme, le niveau a chuté de 8 points revenant à la situation d'il y a 30 ans. Seules 40 % des filles de terminale suivent encore la spécialité mathématiques en 2021 alors qu'elles représentent 56 % des élèves de terminale (chiffres de la Depp), aggravant les inégalités de genre et de mixité sociale. Avec la réforme, on serait passé d'une filière S "*pour bon-nes élèves*" à une variable élitiste avec une sur-représentation de garçons. Défaut de confiance en soi, autocensure ou des stéréotypes très ancrés chez les filles serait à l'origine de leur abandon.

Cela entraîne un manque de formation mathématique pour les filles qui auraient pu choisir des filières où cette discipline est indispensable ainsi qu'une baisse de candidat-es au Capes de Mathématiques. Cela aura aussi des répercussions dans la formation des futures professeures des écoles qui sont déjà essentiellement issues des filières littéraires : le défaut de culture mathématique pourrait avoir des conséquences dans la formation des élèves du primaire qui risquent d'en pâtir, avec le risque de l'effet boule-de-neige que les filles des futures générations soient encore moins nombreuses à tenter les filières scientifiques pour les raisons indiquées plus-haut.

### **Comment dessiner une société en maintenant les inégalités filles/garçons, femmes/hommes !**

Donc, les effectifs d'élèves choisissant la spé Maths puis l'option maths complémentaires sont en chute. Conséquence immédiate (le calcul (mathématique) est vite fait), le nombre de postes de profs diminue.

À moins que le magicien Blanquer n'ait voulu cette réforme pour juguler le manque de professeur-es de mathématiques déjà existant. Cela reviendrait à traiter un problème par le bas plutôt que d'attirer les jeunes vers les métiers du professorat grâce à la reconnaissance sonnante et trébuchante à hauteur de ce que touchent des diplômé-es Bac +5 dans le privé. Comment faire des économies sur les comptes des prof-es mais aussi des élèves !

En ce qui concerne les élèves, au moment de remplir leurs demandes sur Parcoursup, des voies dont les maths ne sont pas la composante principale mais sont indispensables, sont interdites aux élèves parce qu'i-elles n'ont pas pris maths. Les maths, c'est pas que pour les mathématicien-nes, c'est utile dans plein de domaines jusqu'à la culture générale des futur-es citoyen-nes et pour la formation des futur-es professeur-es des écoles entre autres, manque dénoncé par le rapport Villani-Torossian.

### **Comment former une élite de fortes têtes en maths qui évoluent dans des milieux familiaux favorisés !**

De plus, cette option Maths complémentaires semble plébiscitée par le ministre mais, comme toutes les options, elle n'est abondée par aucune heure dans la DGH et se fait sur les "marges" de celle-ci, marges qui n'existent plus donc le nombre de places y est limité (puisque'il faut choisir entre une classe d'option ou des heures en demi-groupe dans les autres matières..).

### **Comment laisser les choix aux directions ou aux enseignant-es pouvant créer de la concurrence dans des équipes qui ont plus que jamais besoin d'être solidaires !**

## **BLANQUER, TA RÉFORME, METS-LA DANS TES BAGAGES ET RETOURNE À IBIZA !**

### *Élèves en situation de handicap*

### **Chiffres et tableaux Excell vs dignité humaine**



À la rentrée 2021, le Ministère de l'EN s'est auto-félicité de la hausse du nombre d'élèves en situation de handicap (400 000) "*scolarisé-es en milieu ordinaire*". L'expression "*milieu ordinaire*" ne doit-elle pas être questionnée ? La complexité à prendre en compte pour chaque élève est bien réelle mais ce qui réunit tous ces enfants à tous les autres, c'est ce qui est inscrit dans la Convention des droits de l'enfant (1989) : "*Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination*" (article 2) : il est donc du devoir de l'État de ne faire aucune distinction entre les enfants,

donc leur milieu ordinaire est tout simplement l'école.

D'autant plus que l'article 28 stipule aussi que "*l'enfant a le droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant*" et encore qu'ils "*prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain [...]*."

Et enfin, "les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité." (article 23).

Ce long rappel permet de placer les droits du côté de l'enfant et les devoirs du côté de l'État, du système scolaire et du personnel de l'Éducation nationale.

Cependant, il y a dissonance pour ces derniers car i-elles vivent des situations de stress n'étant pas en pleine capacité d'accomplir leur mission faute de moyens délivrés par l'État.

Dans le 49, des enseignant-es s'inquiètent de ce que des enfants en situation de handicap malgré les notifications de la MDPH, sont déscolarisé-es.

Les enseignant-es référent-es jonglent entre les écoles pour les "mettre" à un endroit ou à un autre comme s'i-elles étaient des paquets qu'on déplace au gré des moyens. Redonnons un sens au mot "inclusion" qui prenne en compte la diversité et la spécificité de chacun-e de ces élèves, les fasse participer à la vie collective et leur apporte le droit de réussir à égalité avec tou·tes les autres.

Quelle image peut émerger dans latête de ces enfants quand i-elles s'aperçoivent qu'il n'y a pas de place ici ou là ? Que ressentent-i-elles quand i-elles voient leurs parents batailler pour leur "trouver une place"? Ou quand i-elles savent que leurs copains ou copines vont à l'école toute la journée mais pas elles et eux ? La crainte est qu'en plus de vivre avec leur handicap, i-elles se perçoivent comme un poids. Ce ne sont pas elles et eux le problème mais le système scolaire qui n'est pas adapté. C'est au système scolaire de les soulager de cette idée en les accueillant dignement et en créant une école réellement inclusive.

Pour que cette égalité de traitement soit possible, il faut que les effectifs des classes soient allégés et repenser le rôle et la fonction des AESH.

Ces AESH maltraité-es, tiraillé-es entre leur conscience et les moyens alloués, réparti-es dans les PIAL, gérés par les tableaux Excell. Pour économiser quoi ? Les ressources humaines en AESH parce 700 € par mois ne font pas rêver ou l'argent du ministère pour le rendre en fin de bilan ? À moins que ce ne soit les deux ! Comptant sur la fibre affective, le ministère les abandonne en ne leur donnant pas un vrai statut, une vraie formation, une vraie rémunération et une vraie reconnaissance comme des professionnel·les à part entière, inclu-se dans les équipes pédagogiques.

Ce samedi 15 janvier, l'abominable Z a fustigé "l'obsession de l'inclusion" et proposé de placer les élèves en situation de handicap dans des endroits à part. Dans le tollé général, la classe politique a caractérisé ces propos de "pitoyable" et "impardonnable". Elle et ses candidat-es se sont emparé du sujet le temps d'un week-end bien conscient-es que le vote des 12 millions d'électeur·trices concerné-es par le handicap n'était pas à négliger, jusqu'à ce que le soufflé retombe aussi vite qu'il est apparu car les enfants en situation de handicap, le parcours du combattant des parents et le malaise des AESH et des enseignant-es ne sont que futilités dans le climat nauséabond.

"Pitoyable" et "impardonnable", c'est aussi Blanqu-er qui a laissé depuis 5 ans son personnel livré à l'insuffisance des moyens.

Pour nous contacter:  
par mail [contact@sudeducation49.org](mailto:contact@sudeducation49.org)  
par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)  
Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>



Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître  
Je(u)di, co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application

<http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur